



Dossier de demande de subventions 2017

SPA de Creuse

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBENTIONS 2017

SPA DE CREUSE

I- Présentation de notre association

1-Origines et fonctionnement

2-Notre refuge

3-Nos terrains d'actions

4-Nos actions

5-Nos objectifs 2017/18

II- Notre projet de nouveau refuge

1-Description générale

2-Les nouveaux locaux

3-Le calendrier des travaux

4-Les coûts

5-Comment et pourquoi soutenir ce projet

ANNEXES

I- Présentation de notre association

1. Origines et fonctionnement

La SPA de Creuse est une association loi 1901 et est reconnue d'utilité publique.

Créée le 16 mai 1965, notre association est cinquantenaire !

Nous sommes d'abord un lieu d'accueil permanent pour un grand nombre de chiens qui, chaque année, sont abandonnés, maltraités ou retirés à leurs propriétaires mais aussi pour quelques chats, que nous recueillons en fonction de nos moyens très limités car nous ne possédons pas de chatterie au refuge....

Notre refuge, situé à Clocher, Saint Sulpice le Guérétois, est un petit refuge où les chiens évoluent dans un environnement quasi familial, soignés par nos quatre salariés et des bénévoles, une poignée de bénévoles polyvalents (administratifs et de « terrain » à laquelle s'ajoute une vingtaine de bénévoles promeneurs. Nous travaillons toute l'année avec des professionnelles (vétérinaires, éducateurs...) pour créer du bien-être et faire en sorte que ces bêtes trouvent à nouveau un foyer.

Comme l'indiquent nos statuts, notre association a pour objectifs principaux :

D'œuvrer pour la protection animale, d'assurer la prise en charge de bêtes en fonction de nos capacités et sous certaines conditions, de lutter contre toute souffrance animale inutile ou prolongée, de faire cesser les sévices dont ils peuvent faire l'objet, d'effectuer des poursuites auprès des Pouvoirs Publics si nécessaire.

De participer aux actions entreprises par la Confédération Nationale des Sociétés de Protection des animaux de France et des Pays d'expression Française reconnue d'utilité publique, et dont le siège est à LYON 69002, 25 quai Jean Moulin, à laquelle l'association adhère.

2. Notre refuge

Le refuge est implanté dans le village de Clocher situé sur la commune de SAINT SULPICE LE GUERETOIS et à proximité immédiate de GUERET.

Il occupe une parcelle de 5573 m² située en retrait d'une zone artisanale au Nord et du village des Coussières au Sud et il jouxte directement la fourrière canine intercommunale.

Le refuge est accessible par un chemin rural depuis la voie communale n°2. Il est très peu visible depuis la voirie principale car le site est entouré de bosquets d'arbres et d'arbustes poussant sur les parcelles voisines.

Les installations actuelles sont implantées sur un terrain présentant une dénivellation importante depuis l'accès principal. Elles comprennent :

- un petit bâtiment en bois servant d'accueil et de bureau,
- différentes constructions légères abritant des locaux techniques ou de stockage (infirmierie, sanitaire, cuisine....),
- 53 boxes accueillant des chiens.

3. Nos principaux terrains d'actions

Notre refuge ne fait pas office de fourrière mais nous travaillons en étroit partenariat avec la Fourrière canine de la communauté d'agglomération du Grand Guéret et collaborons avec les mairies observant le code rural en matière d'errance. Les chiens trouvés errants et non réclamés par leurs propriétaires sont transférés après le délai légal de 8 jours à notre association.

Notre association doit faire face chaque jour à différents types de situations dans lesquelles des solutions doivent être trouvées rapidement:

- Les mauvais traitements, les actes de cruauté, les négligences- souvent chez des collectionneurs débordés qu'il faut faire cesser par le dialogue ou par le recours à des procédures judiciaires
- Les demandes d'aide en cas de problèmes financiers : chômage, manque de moyens pour subvenir aux besoins élémentaires de l'animal
- Les demandes de prise en charge des animaux dont les propriétaires sont expulsés de leur domicile, emprisonnés, hospitalisés, décédés
- Dans ce cadre nous collaborons souvent avec les services sociaux ou hospitaliers.
- Les demandes pour saisies sur ordonnancement des juges ou huissiers de justice, arrêtés municipaux.

4. Nos actions

Nos chiffres significatifs :

Entrées et sorties 2015 :

Entrées : **77**
 dont abandons : **32**
 suite de fourrière mairies : **41**
 maltraitance : **4**

Adoptions : **83**

Entrées et sorties 2016:

Entrées : **85**
 dont abandons : **44**
 : suite de fourrière mairies : **34**
 maltraitance : **7**

Adoptions : **95**

Notre quotidien :

Le bien être de nos chiens est l'une de nos priorités.

Nos chiens sont sortis, en promenade, chaque jour et en fonction du nombre de bénévoles présents, certains peuvent sortir plusieurs fois dans la même journée. Ils profitent aussi, chaque jour, de moments de détente, entre eux, au sein de nos parcs.

Nous participons à des événements de type "canicross et canimarche" et en organisons (3 en 2015) ce qui nous permet de sortir nos chiens de leur contexte habituel et d'ainsi côtoyer d'autres personnes et d'autres animaux, tout en leur assurant une bonne détente. Nous promenons également nos chiens, dès que possible, en forêt ainsi qu'autour de l'étang de Courtille.

Nos chiens peuvent également suivre des cours d'agility et d'éducation canine sur place dans un parc à cet effet.

Certains de nos animaux, ayant un réel besoin d'éducation, peuvent aussi être amenés à suivre des stages d'insertion au sein des familles de nos bénévoles. D'autres chiens bénéficient des bienfaits de l'ostéopathe locale, à titre gratuit lors de conventions étudiantes.

Un nouveau fonctionnement :

Notre refuge connaît un réel changement de direction depuis environ 2013. Tout était à construire ou à reconstruire afin de respecter la législation en vigueur dans divers domaines. Et pour favoriser les placements et défendre au mieux la protection animale, nous avons dû travailler simultanément à différents aspects de notre association.

Les deux dernières années ont été ainsi riches en événements et en organisation interne : rédaction du Règlement Intérieur, de la Charte des Bénévoles, mise à jour des statuts de l'association, réorganisation des documents internes, mise en place de partenariats locaux.

En 2015, nous avons particulièrement travaillé sur la législation employeurs-employés, et nous sommes investis afin d'améliorer la formation, la qualité de travail de nos employés. Nous veillons à harmoniser nos pratiques parce que favoriser la coordination interne, c'est rendre plus transparent et cohérent son fonctionnement.

Le bien-être de nos chiens a été au centre de nos préoccupations qui s'est traduit dernièrement par un changement d'alimentation (passage au « tout croquettes ») et la consolidation de notre collaboration avec notre vétérinaire sanitaire.

Par ailleurs, pour améliorer la visibilité de notre refuge, nous avons refondu notre site internet et l'avons enrichi de renseignements utiles. En effet, le manque de communication autour de notre refuge était une lacune à laquelle nous avons remédié avec l'actualisation permanente de notre site internet et de notre page Facebook. Nous avons su aussi multiplier nos échanges avec les médias locaux.

→ A l'extérieur du refuge :

Nous effectuons chaque année plusieurs dizaines d'enquêtes sur signalements de négligence ou maltraitance, aboutissant sur des conseils, un accompagnement ou des retraits d'animaux.

Nous engageons des procédures à l'encontre de particuliers, en général des maltraitants.

Nous avons aussi contribué au placement d'ânes, de poney, de moutons, d'oiseaux, serpents, etc sans avoir pour autant de lieux d'accueil pour ces espèces animales.

Le cas Van de Walle ou l'affaire des poneys de Dun le Palestel:

En mars 2014, sur la commune de Dun le Palestel, nous avons constaté l'état alarmant d'un troupeau d'équidés rendus à l'état sauvage et laissés à l'abandon par M. Van de Walle.

Alertant les institutions, nous avons pris en charge ces animaux sous séquestre préfectoral, puis deux mois plus tard sur placement judiciaire.

Vu l'ampleur de l'affaire, la SPA de CREUSE a alors développé une solidarité au niveau locale (mairie, bénévoles, vétérinaires, agriculteurs) et des bénévoles se sont relayés sur place jusqu'en février 2015 pour sauver une centaine de ces animaux. Prenant en charge les animaux malades et agonisants à ses frais, surveillant la naissance de 26 poulains, les bénévoles de la SPA de CREUSE les ont soignés, socialisés et ont trouvé, pour une bonne moitié d'entre eux, des familles d'accueil aptes à prendre soin d'eux. La SPA de CREUSE a coordonné en février 2015 la prise en charge par la Fondation 30 Millions d'amis et le CHEM de ceux qui n'étaient pas encore placés.

L'investissement financier et humain de notre petite association - non habituée à des affaires de cette ampleur - a été très conséquent dans cette affaire et nous avons salué la générosité publique, notamment les dons venus de toute la France. Nous nous félicitons que 91 poneys et ânes aient pu être sauvés à cette occasion.

Parallèlement la SPA de CREUSE, suivie en cela par d'autres associations notamment nationales, a déposé une plainte qui a abouti à la condamnation de M. Van de Walle.

Ce fut une victoire pour la SPA de CREUSE en ce qu'une telle décision ouvre la porte à des condamnations lourdes dans le domaine de la maltraitance animale.

5. Nos objectifs 2017/18

- ❶ Continuer à œuvrer pour la protection animale en répondant présent le plus souvent possible aux cas de maltraitance rencontrés.
- ❷ Développer les partenariats avec les collectivités locales afin de pouvoir intervenir de manière plus cohérente et plus sereine sur des missions post-fourrières, des négligences...
- ❸ Etendre le travail de sensibilisation à la protection animale et de prévention auprès de différents publics :

✚ Les jeunes :

En collaboration avec l'éducation nationale, nous souhaiterions intervenir dans leurs classes afin de sensibiliser les plus jeunes à la condition animale mais aussi pour leur apprendre les bons gestes à adopter envers les animaux. En parallèle, nous voulons développer l'accueil des jeunes en stage de troisième par exemple en vue de présenter une orientation possible et de montrer un aspect de la vie active et engagée.

✚ La population creusoise, par le biais des municipalités par exemple : responsabiliser les propriétaires dans l'objectif d'éviter les errances et situations précaires dûes au surnombre ou les

défauts d'éducation qui mènent à des situations dangereuses face auxquelles le quidam est souvent démuné

- ④ Développer progressivement et à la hauteur de nos moyens l'accueil des chats abandonnés et le protocole de placement débuté en 2014. En effet, n'ayant pas de chatterie, nous essayons pour le moment de répondre aux problèmes « chats » avec peine, avec l'aide et le soutien de 2 ou 3 familles d'accueil...
- ⑤ Communiquer et améliorer le système de familles d'accueil temporaires pour les cas particuliers comme les chiots, les animaux (chevaux ou autres) issus de maltraitance ou en convalescence. Pérenniser également l'opération les Aînés de Clocher qui permet le placement de nos chiens âgés
- ⑥ Procéder à un appel d'offres vétérinaires afin que davantage d'animaux sous protection SPA puissent bénéficier de soins et que les animaux placés en familles d'accueil sur le territoire creusois puissent en bénéficier
- ⑦ Pérenniser les actions qui visent au bien-être de nos chiens
- ⑧ Activer la recherche de bénévoles et diversifier leur champ d'actions
- ⑨ Pérenniser nos emplois et former nos salariés
- ⑩ Progresser sur la mise en place de levée de fonds qui permettrait à notre association d'être moins dépendante des dons occasionnels ou des legs et assainiraient nos finances

II- Le projet de nouveau Refuge

1. Les raisons d'une reconstruction vitale

Depuis 2012, notre refuge vit avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête.

En effet, notre refuge cinquantenaire ne répond plus aux normes en vigueur et nous sommes sous le joug d'un arrêté de la DDCSPP et d'une mise en demeure.

Nous avons aujourd'hui 45 boxes disponibles mais avons poussé notre capacité d'accueil à son maximum, à savoir 70 chiens et nos locaux ne sont plus en mesure d'accueillir convenablement tous ces chiens.

A l'heure actuelle, nos installations cumulent plusieurs problèmes :

- les mesures acoustiques présentent une non-conformité pouvant entraîner la fermeture administrative du refuge
- la sécurité du public et des salariés n'est pas assurée correctement
- les conditions de travail des salariés ne répondent plus aux normes et s'avèrent difficiles
- l'accessibilité des personnes à mobilité réduite n'est pas possible au vu du dénivellement

- la capacité d'accueil du refuge –le seul du département- est insuffisante et les boxes vétustes, ne sont plus aux normes et leurs dégradations posent souci pour l'intégrité de nos chiens
- les locaux techniques sont inadaptés et ne répondent plus aux besoins
- les locaux administratifs sont beaucoup trop exigus et ne permettent pas d'accueillir le public et les bénévoles dans de bonnes conditions

Cette situation devient de plus en plus critique et pourrait se terminer d'une façon tragique si nous ne réagissons pas ! Le danger est grand pour nos employés le chômage et pour nos animaux de connaître une fin prématurée; quant à notre cause, il est clair que sa défense diminuerait de manière manifeste dans notre département. Qui accueillerait alors les chiens de vos communes ? Qui agirait alors contre les maltraitants trop connus ? Vers qui se tourneraient alors la population lorsqu'il s'agirait d'animaux à abandonner ?

Aussi, notre association s'est lancée depuis plus d'un an et demi dans un grand projet de rénovation de notre refuge. Il s'agit d'un **projet d'une valeur de plus de 900 000 euros**, une somme considérable pour la petite association que nous sommes.

Le fait que nous soyons propriétaires de notre terrain, la proximité de la fourrière locale, les démarches administratives entreprises depuis plus d'un an pour valider le projet auprès des autorités compétentes sont les arguments qui nous ont conduits à envisager à reconstruire sur le refuge existant.

Ainsi nous pourrions répondre à toutes les normes auxquelles nous devons nous plier et pérenniser notre action à savoir sauver la vie des nombreux chiens et autres animaux qui passent par notre association chaque année.

2. Le descriptif du projet

Le programme des travaux comporte différentes parties afin de remédier à ces problèmes. L'organisation du site serait alors complètement revue afin de permettre :

- La construction d'un bâtiment regroupant l'administration et les locaux techniques au niveau de l'entrée de l'établissement,
- L'installation de nouveaux boxes répartis sur l'intégralité de la parcelle
- La mise aux normes complète de l'établissement au niveau acoustique, incendie, accessibilité, sanitaires, code du travail.

Etant donné la topographie du terrain existant présentant une forte déclivité, il a été décidé de réimplanter le nouveau bâtiment sur sa partie basse afin de réaliser un projet accessible de plain pied.

La construction récente de la fourrière intercommunale sur le terrain d'en face conduit à proposer une mutualisation des entrées autour des stationnements accessibles, ce qui permettrait la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Les stationnements du public resteraient à leur emplacement actuel en partie haute du chemin, tandis que des places dédiées au personnel sont créées sur la parcelle à la place du bâtiment d'accueil.

La construction neuve est constituée de trois bâtiments reliés par des sas vitrés traversants. L'un constitue l'accueil général du public sur lequel ouvre un bureau, une salle de réunion, un sanitaire. L'autre sert d'entrée pour le personnel et les livraisons : il comprend les zones techniques du bâtiment, les vestiaires du personnel, la cuisine de préparation des repas, un stockage et les locaux de soins utilisés également par les vétérinaires.

L'étage du bâtiment central pourrait être aménagé ultérieurement en cas de besoin.

Les nouveaux locaux seraient en prise directe avec le chenil, reliés par des coursives abritées et visibles directement depuis les sas vitrés. Les locaux de soins et de préparation seraient accessibles directement ce qui vise à faciliter le travail du personnel.

Le refuge pour les animaux serait réorganisé de manière circulaire afin de créer un espace central qui permettrait la visibilité de l'ensemble des chiens et, un espace de promenade.

Les boxes eux-même seraient desservis par une coursive arrière abritée permettant de séparer les flux des soignants de celui des adoptants. Ils sont prévus fermés, en béton armé avec une couverture isolée de manière à gérer le froid de l'hiver. Cette configuration cylindrique aurait pour avantage de ramener les nuisances sonores vers le centre et de former un écran entre le site et la voirie, ramenant à un seuil légal ce qui est à l'origine de notre mise en demeure.

A l'origine du projet, nous comptions pouvoir accueillir jusqu'à 85 chiens mais au vue de nos finances, il nous apparaît beaucoup plus judicieux et raisonnable d'opter pour une capacité d'accueil de 50 chiens maximum.....

Réalisé en ossature bois, le bâtiment afficherait un aspect contemporain tout en s'intégrant dans le site. Cette construction comprendrait :

- une isolation thermique renforcée au niveau des parois, de la toiture et des menuiseries extérieures,
- un éclairage naturel optimisé grâce aux baies vitrées réparties sur l'ensemble des façades,
- une installation de chauffage économe avec une production d'eau chaude solaire
- des aménagements extérieurs respectueux de l'environnement, remettant l'assainissement aux normes et traitant les eaux pluviales de manière la plus naturelle possible.

La nouvelle implantation permettrait d'optimiser l'espace disponible tout en disposant de meilleures conditions d'accueil pour les animaux et de meilleures conditions de travail pour les salariés et les bénévoles. Le projet pourrait être réalisé en différentes tranches de travaux afin de ne pas fermer le refuge durant la restructuration.

3. Le calendrier des travaux

- ✚ Janvier et février 2017 : **Demande de dérogation, dossier de déclaration initiale**
- ✚ Février 2017 : **Consultation des entreprises (appel d'offres).**
- ✚ Mars 2017 : **Choix des entreprises et signatures des marchés.**
- ✚ Mars 2017 à mai 2018 : **Travaux de démolition et de reconstruction**

4. Les coûts

RECAPITULATIF DES TRAVAUX

RECAPITULATIF DES TRAVAUX BATIMENT

DESAMIANTAGE	29 000,00 €
TERRASSEMENTS – VRD	175 000,00 €
GROS ŒUVRE	142.000,00 €
ESPACES VERTS	26 000,00 €
CHARPENTE ET OSSATURE BOIS COUVERTURE BARDAGE	167 000,00 €
ETANCHEITE	60 000,00 €
MENUISERIES EXTERIEURES	35 000,00 €
SERRURERIE	40 000,00 €
MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURS BOIS	35 000,00 €
PLATRERIE – ISOLATION	20 000,00 €
FAIENCE	5 500,00 €
ELECTRICITE	43 000,00 €
PLOMBERIE	29 000,00 €
CHAUFFAGE PAC VENTILATION	25 000,00 €

TOTAL H.T.	831 500,00 €
------------	--------------

TVA 20%	166 300,00 €
---------	--------------

997 800,00 €

<u>HONORAIRES ARCHITECTE (7 %)</u>	58 205,00 €
------------------------------------	-------------

<u>AUTRES HONORAIRES & FRAIS DIVERS (7 %)</u>	58 205,00 €
---	-------------

TOTAL H.T.	947 910,00 €
------------	--------------

T.V.A. 20 %	189 582,00 €
-------------	--------------

TOTAL OPERATION T.T.C.	1 137 492,00 €
-------------------------------	-----------------------

Effectivement, cette somme peut vous sembler énorme pour un refuge mais il y a beaucoup de normes à respecter (législation sanitaire, législation du travail, législation pour les bâtiments accueillant du public pour ne citer que celles-là....) et nous n'avons pas le choix....

Bien entendu, nous savons déjà que nous allons devoir rogner sur « ci » ou sur « ça » et retrousser nos manches pour faire beaucoup de choses nous-mêmes (peintures, carrelages, aménagements extérieurs etc....), nous en sommes bien conscients....

5. Comment et pourquoi soutenir le projet de la SPA de CREUSE ?

Bien entendu, notre petite association qui ne vit que de dons, d'adhésions, de subventions locales ne peut s'acquitter, seule d'une telle somme.... Beaucoup savent que nous avons récemment bénéficié d'un legs important ; néanmoins, au vu des frais de fonctionnement annuels auxquels nous devons faire face et que nous devons budgétiser inévitablement par anticipation, nous ne pouvons réinvestir intégralement cette somme dans le projet. **Nous recherchons donc des partenaires financiers, des mécènes, de généreux donateurs (en matériel également) qui nous aideraient à concrétiser notre projet et surtout de**

permettre à notre association d'exister. Il est évident que tous dons, aussi petits soient-ils, sont les bienvenus !

→ **Pour des raisons d'image et de réputation :**

Apporter une aide ponctuelle en subventionnant la construction du nouveau refuge ou s'engager dans un mécénat de longue durée est un formidable moyen de communication pour les futurs partenaires qui s'engageront. Cela leur permet de valoriser leur image, de montrer un visage plus humain, de contribuer différemment à valoriser leur territoire, de participer à un service qui se veut de plus en plus d'utilité publique.

Devenir mécène de la S.P.A. de Creuse, **c'est soutenir une association reconnue d'intérêt général**, bien ancrée dans le paysage locale. En effet, la S.P.A. de Creuse est une association qui bénéficie d'une aura positive et qui tend à se développer avec les années à venir.

Soutenir notre refuge, peut s'avérer bénéfique car nous sommes une association qui fait parler d'elle dans les médias locaux et qui a su susciter de l'intérêt de la population locale voire nationale avec l'affaire Van de Walle.

En échange de leur soutien, nous pouvons offrir à nos mécènes ou donateurs une visibilité de logos sur nos différents supports de communication (site Internet, page Facebook, calendriers, banderoles lors de nos évènements...) voire une publicité permanente sur les boxes de nos animaux par exemple !

→ **Pour des raisons fiscales :**

Le mécénat étant considéré comme un don fiscalement déductible, il permet aux entreprises de déduire de leurs impôts les sommes engagées à hauteur de 60%. Le versement des dons n'est pas soumis à la TVA.

→ **Pour s'engager personnellement de manière citoyenne et morale et contribuer à assurer une politique sanitaire efficace sur le territoire creusois :**

Errance, prolifération, insécurité routière, risque d'agression etc sont d'autant de vecteurs potentiels d'euthanasies de masse.....

Qui n'a pas connu le cas d'une personne âgée décédée ou hospitalisée dont personne ne voulait gérer les animaux ? Qui n'a pas été informé de l'intention d'abandon de chiens, chats et autres animaux à la seule responsabilité des voisins ou des communes ? Qui ne s'est jamais retrouvé face au choix de devoir garder un énième chat trouvé affamé devant sa porte ? Qui n'a jamais entendu des riverains se plaindre de la multiplication d'animaux errants ? Qui ne s'est jamais interrogé sur la manière d'agir face à un animal en détresse ?

Cela nous concerne TOUS ! En tant qu'être humain d'abord mais aussi en tant que citoyen d'une communauté qui doit faire face à toutes ces difficultés sanitaires et sécuritaires.

Etre aux côtés de la SPA de Creuse, c'est faire le choix d'une politique d'anticipation et de prévention de ces problèmes, à la fois techniques et de santé publique.

Photos

Vue d'ensemble de notre refuge qui fête ses 50 ans cette année et que le temps a mis à mal....



[2]

Rafistolage de grillage pour essayer de préserver la sécurité de nos chiens



[7]

Stockage rudimentaire des croquettes dans un congélateur HS....



[21]

Cache bancale et précaire de la bouche d'égout



[10]

Protection inadéquate des boxes exposés aux intempéries



[14]

Système de fermeture vétuste et peu sécurisé pour les visiteurs et les bénévoles



[17]

N'hésitez pas à venir nous rencontrer au refuge ou à nous contacter, par mail, pour plus d'informations



SPA de Creuse
21 Clocher
2300 Saint Sulpice le Guérétois

05 55 81 99 31

spa.gueret@orange.fr

